

Avoriaz, le 1^{er} septembre 2015

COMPTE-RENDU
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ALDA
DU 12 AOUT 2015 A AVORIAZ

La liste des personnes présentes ou représentées est consultable au bureau de l'ALDA.

Le livre de présence est signé lors de l'entrée en séance.

La réunion est présidée par Monsieur Francis GIDOIN.

Le Président appelle deux scrutateurs conformément au règlement. Messieurs Daniel GIRAUD et Joël GILBERT se portent volontaires.

Damien TRETHER, chef des services Techniques de l'ALDA, est désigné comme Secrétaire de séance et sera assisté de Céline CASIER, Secrétaire de l'ALDA.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Exposé du Président
2. Discussion et vote du budget 2015/2016 (Résolution 1)
3. Questions diverses.



Association du Lotissement du Domaine d'Avoriaz
116 Rue du Douchka – Résidence Malinka - RDC - 74110 AVORIAZ
Tél. : 04 50 74 15 75 / Télécopie : 04 50 74 15 12 / e.mail : alda-avoriaz@wanadoo.fr



1 – EXPOSE DU PRESIDENT

Mr GIDOIN ouvre la séance en saluant la présence de son prédécesseur, Mr Marcel SARON qui a assumé la fonction de Président de l'ALDA pendant de nombreuses années. Il énumère ensuite les thèmes principaux qui seront présentés ce jour :

- le projet de budget 2015/2016,
- la continuité de l'étude transport qui fera l'objet d'une présentation détaillée par Guy DION dans le cadre des questions diverses.

Mr GIDOIN présente à l'assemblée les faits principaux qui ont caractérisé et pour certains servi de support à la construction du budget présenté ce jour :

- l'achèvement des rétrocessions des passages publics avec le transfert de compétence à la Communauté de Communes du Haut-Chablais (CCHC) en décembre 2014.
- la rétrocession par le promoteur à la commune de Morzine-Avoriaz des emprises de la piste des Dromonts, boulevard des Skieurs et terrains du Plateau. L'entretien des espaces verts de ces zones a fait l'objet de la diffusion d'un appel d'offre par les services communaux, l'ALDA s'est portée candidate et a été retenue pour assumer cette mission pour les exercices 2015 et 2016 avec une refacturation au coût réel. Cette solution permettra de pérenniser l'homogénéité de traitement de la station.
- l'intégration définitive du quartier Amara dans le contrat de sous-traitance paysagiste sous responsabilité de l'ALDA.

Mr GIDOIN fait part de la présence des représentants de la société STS 74 qui seront disposés à répondre aux questions de l'assemblée sur le fonctionnement du réseau TV/internet de l'ALDA.

2- DISCUSSION ET VOTE DU BUDGET 2015/2016

Le support présenté par Francis GIDOIN est disponible sur demande au bureau de l'ALDA ou consultable sur le site internet de l'ALDA (alda-avoriaz.eu) dans l'onglet documents → documents officiels.

- Les options de construction budgétaire :

Des efforts seront consentis pour fiabiliser le réseau internet avec :

- La prise en charge du réglage de l'ensemble des amplificateurs du réseau y compris ceux des copropriétés pour fiabiliser le fonctionnement du réseau : Mr GIDOIN rappelle que la fragmentation des responsabilités sur le réseau (ALDA/copropriété/propriétaire) fait porter sur l'image du réseau ALDA des dégradations qui ne sont pas de son fait et affecte la perception de qualité globale du réseau. L'analyse des incidents recensés par la hotline de l'ALDA fait apparaître que certains dysfonctionnements relèvent d'un problème d'équilibrage du réseau sur les amplificateurs des copropriétés. A titre de test, il a été décidé de prendre en charge le réglage de ces derniers, cette mesure préventive permettant de proposer un réseau stabilisé à l'ouverture de saison.

- La création d'un portail internet pour répondre aux exigences de la loi « Sarkozy »

Les dispositions de cette loi imposent à tout exploitant de réseau de conserver les données de connexion des utilisateurs pendant un an afin de pouvoir identifier les auteurs d'utilisation frauduleuse ou interdite.

Il s'avère que les prestataires en charge de la maintenance du réseau ont été questionnés et qu'aucun archivage de ces données n'a été opéré selon eux.

La mise en vigueur de ce portail permettra l'archivage de ces données pour répondre aux obligations légales et couvrira la responsabilité pénale du Président.

Par ailleurs, ce portail servira de support à un service complémentaire; en proposant aux utilisateurs de pouvoir opter pour de la bande passante garantie moyennant paiement. Des forfaits de type semaine / deux semaines / saison ... sont envisagés. Ce service serait similaire à ce qui est en général proposé dans de nombreuses structures hôtelières. Le Président escompte une recette de 15 000 € pour la première année d'exploitation. Ces recettes pourraient à terme être utilisées pour assumer la partie abonnement du réseau dont les besoins en ressources s'accroissent constamment.

• Le doublement de la bande passante

Le coût de ce nouvel abonnement est de 32 000 € portant le poste location lignes dans sa globalité à 63 166 € pour une capacité globale de 400 mégas.

Ces 200 mégas complémentaires seront dédiés prioritairement au service du portail payant. Ils allégeront en conséquence la disponibilité du réseau pour l'ensemble des utilisateurs.

• Le prototypage d'une structure G-PON

Le syndicat de l'ALDA a validé la phase test de cette orientation stratégique pour desservir deux copropriétés soit déjà munies de fibre optique soit en cours d'équipement (Résidences Kouria et Portes du Soleil B).

L'objectif est de tester cette nouvelle technologie qui permet de véhiculer par fibre les signaux TV et internet de la tête de réseau jusqu'à la prise terminale chez l'utilisateur sans matériel actif entre les deux points.

Cette technologie procure stabilité et rapidité des échanges de données.

Ce prototypage et la mise en vigueur du portail sont les investissements majeurs retenus pour cet exercice 2015/2016 et le poste d'amortissement de ce projet de budget a été doté proportionnellement aux estimatifs déjà fournis par les prestataires.

Impact des rétrocessions sur le budget :

Mr GIDOIN souhaite présenter à l'assemblée un bilan de l'impact financier des rétrocessions des coursives publiques dernièrement achevées et de la réaffectation des montants économisés:

Les économies engendrées par ces rétrocessions sont les suivantes :

La maintenance des ascenseurs et escalators	29 000 €
La consommation électrique	6 000 €
Les assurances bris de machine	5 000 €
L'abonnement téléphonique des lignes d'urgence	2 000 €
La somme budgétée pour les petits travaux d'ascenseurs	4 000 €
TOTAL	55 000 €

Cette somme est réinjectée sur les postes suivants :

Doublement de la bande passante (net des recettes du portail soit 32 K€ - 15 K€)	17 000 €
Intégration définitive de l'Amara dans la sous-traitance paysagiste	5 000 €
Augmentation des amortissements (1)	23 000 €
Honoraires d'avocat (2)	10 000 €
TOTAL	55 000 €

(1) Une augmentation des amortissements induite par :

- des investissements déjà réalisés (étude transports pour un montant de 39 K€ à amortir sur 3 ans, l'acquisition d'une mini-pelle pour 15 K€ à amortir sur 7 ans).
- la quote-part de l'investissement qui sera réalisé pour le portail internet et le prototypage G-Pon.

(2) La dotation du poste honoraires avocats a été réévaluée en raison de consultations qui seront nécessaires dans le cadre de la loi ALLUR et de ses conséquences sur les règles régissant les associations syndicales libres. Une première étude avait été demandée il y a deux ans à une avocate spécialisée dans le droit de l'immobilier mais le rapport remis était non conclusif. Cette étude doit être réactualisée en tenant compte des décisions de justice actées depuis la mise en vigueur de cette loi pour que des réponses puissent être apportées sur les procédures et modalités d'autorisation d'octroi de droits à construire pour d'éventuels futurs projets. Le syndicat souhaite que l'ALDA soit parfaitement informée sur ce sujet.

Concernant les parcelles déjà construites, le cadre est parfaitement défini dans le contenu du PLU en vigueur avec des limitations émanant de la décision du vote d'AGE de l'ALDA de décembre 2012.

Mr GIDOIN rappelle que les derniers exercices ont donné lieu à certaines économies avec l'abandon de l'Avorizien sur support papier (qui représentait une dépense annuelle de 10 000 €) ou encore des appels d'offres portant sur les postes comptabilité et sous-traitance paysagiste qui ont permis de réajuster à la baisse le montant de ces prestations.

Mr GIDOIN annonce qu'il a pris connaissance d'une contestation concernant le déroulement de cette assemblée générale qui ne lui était pas directement adressée. Cette contestation porte sur certains éléments de construction du budget et sur l'absence de présentation d'une estimation de consommation budgétaire de l'exercice courant à fin septembre 2015 dans les convocations.

Mr GIDOIN précise :

- avoir repris le modèle de budget présenté par Marcel SARON lors de sa dernière année de mandat et que cette forme lui était apparue comme convenable et que ce type de présentation a été identique pour les deux derniers budgets.

- que l'intégration d'une estimation d'atterrissage peut être pertinente si l'assemblée se déroule en septembre comme par le passé. Il est en effet hasardeux de présenter un estimatif à fin septembre en ayant connaissance de données comptables arrêtées à fin juin, avant le déroulement de la saison estivale.

Madame GUIOT reconnaît qu'un prévisionnel risquerait de ne pas être tout à fait juste mais que sa présentation rendrait le document du budget plus lisible.

Mr GIDOIN répond :

- que la présentation sera jointe à la convocation pour l'année prochaine mais que les données communiquées seront estimatives et non définitives,

- qu'une estimation de situation de clôture a tout de même été réalisée pour cette séance mais qu'elle n'était pas jointe à la convocation,

- que les comptes N-1 ont été approuvés à l'occasion de l'AGO de décembre dernier et que toutes les données sont disponibles sur le site internet de l'ALDA.

Messieurs GOBEL et RUHL souhaiteraient cependant que les données de clôture de l'exercice précédent apparaissent sur ce document du budget à l'avenir.

Dépenses budgétées :

Dépenses budgétées	2013/2014	2014/2015	Atterrissage 2015	2015/2016
Achats	90 650	90 250	87 080	90 750
Travaux fournitures services extérieurs	449 286	414 292	425 184	449 705
<i>Dont : sous-traitance paysagiste</i>	54 500	61 211	61 211	66 000
<i>Réseau câblé</i>	45 500	91945	103 500	119 566
Charges de personnel	521 200	499 820	504 720	516 773
Divers	97916	121 687	136 475	136 092
<i>Dont : amortissement luges</i>	58 600	58 600	58 600	58 622
<i>autres amortissements</i>	33 116	57 412	67 000	70 250
<i>vandalisme</i>		3 000	9 000	5 000
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	1 159 052	1 126 049	1 144 113	1 193 320
RESULTAT DE L'EXERCICE	198	24 951	21 308	280

⇒ Une certaine augmentation des Travaux Fournitures et Services Extérieurs :

- Le poste personnel de maintenance Haut-Débit n'a pas été renouvelé car sa mise en place n'a pas été possible suite à un désaccord sur la proposition faite et le montant de cette prestation. La somme budgétée pour l'exercice en cours a par ailleurs été transférée sur le réglage préventif des amplificateurs privatifs.

- L'intégration définitive de la maintenance paysagiste de l'Amara (+ 5 K€).

- L'augmentation de la bande passante pour 32 K€.

⇒ Charges de personnel :

Mr GIDOIN indique que la projection de réduction des effectifs dans le cadre des rétrocessions n'a pas pu être totalement honorée. Il avait été prévu de supprimer deux postes techniques saisonniers mais les contraintes organisationnelles ont conduit à réviser cette réduction à un personnel. Le coût de ce salaire a du être réintégré sur ce nouveau budget.

Les personnels en CDI bénéficieront d'une augmentation de salaire indexée sur l'inflation glissante soit 0.3%.

La section espaces verts est réajustée à 80 000 € pour conserver l'intégralité de l'équipe et permettre l'embauche de renforts dédiés à la campagne de nettoyage printanière.

Mr GOBEL demande pourquoi ce poste passe de 49 000 à 80 000 €

Mr GIDOIN explique que cette augmentation est compensée par la refacturation à la commune de l'entretien de ses emprises par l'ALDA à hauteur de 27 000 € et qu'une marge a été consentie pour renforcer le nettoyage de la station opéré au printemps.

Mr GIDOIN profite de ce point pour remercier la commune de Morzine-Avoriaz à propos de l'aménagement réalisé sur la piste des Dromonts.

L'assemblée salue dans son ensemble la réalisation de cet agencement.

Concernant les saisonniers, les embauches seront opérées selon des conditions salariales relevant de l'évolution du SMIC.

Mr GIDOIN indique que l'abattement sur la taxe sur les salaires a été intégré dans ce budget avec une réduction de 20 000 €. Cet abattement n'avait pas été intégré sur l'exercice N-1.

Il termine sa présentation en ajoutant que la provision pour travaux sur ascenseurs qui avait été constituée sur des exercices antérieurs sera reprise car elle n'avait plus lieu d'être conservée sachant que les rétrocessions des passages publics ont été achevées. Cette reprise sur provisions est de 39 000 €.

Questions :

Mr JOMBART demande à connaître la durée d'amortissement résiduelle des luges à bagages. Mr GIDOIN répond qu'il reste encore l'exercice 2015/2016.

Mr GOBEL s'étonne du montant consenti au poste vandalisme et demande si l'assurance de l'ALDA n'est pas en mesure de rembourser ces dégradations. Damien TRETTHAU répond que la franchise désormais pratiquée par l'assureur est suffisamment élevée pour empêcher les déclarations des dégradations de type bris de vitre.

Mr GOBEL propose de sensibiliser la police municipale sur ce sujet du vandalisme.

Mr BATY rappelle à nouveau que le service fourni par le système des escalators est peu efficace avec des mises à l'arrêt très fréquentes et demande si un personnel ne pourrait pas être présent toutes les 2 heures au niveau des escalators afin de remettre en marche si besoin.

Mr RICHARD précise :

- que le programme de vidéosurveillance prévoit l'implantation de caméras dans les passages publics munis d'escalators dès Noël prochain pour tenter de minimiser les actes de malveillance mais qu'il n'est pas prévu d'équiper les autres coursives pour le moment.

- qu'il n'est malheureusement pas possible de dédier du personnel en permanence à chaque escalator et que la configuration est différente de celle du 3S avec du personnel de la SERMA présent sur site. Concernant le choix des escalators, Mr RICHARD explique que ce type d'équipement conservera les faveurs de la mairie car modernes et proposant systématiquement des escaliers comme alternative en cas de panne. Mr RICHARD prend pour exemple l'ascenseur du Coulet à Morzine qui ne possède pas d'escalier connexe et très souvent à l'arrêt en raison d'actes de vandalisme.

Mr GIDOIN ajoute que l'ALDA est favorable à ce que les coursives soient systématiquement équipées.

Mr RUHL demande à quoi correspondent les 6 000 € de frais de téléphone.

Mr TRETTHAU répond qu'il s'agit des lignes louées pour les différents services de l'ALDA : internet et téléphone du bureau, local espaces verts, accueil, poste du téléphérique et portables de service.

Mr FEIGE souhaite intervenir sur le sujet de la diffusion d'une correspondance contestataire préalable à cette assemblée évoquée précédemment par Mr GIDOIN.

Mr FEIGE explique en être l'auteur et qu'il a souhaité alerter les membres d'un certain nombre de sujets. Il confirme ne pas avoir mis le Président en copie de ses mails volontairement car ce dernier aurait opéré de manière incorrecte en ne donnant pas de réponse à des demandes d'explications de la part de l'architecte réseau, Gaétan FEIGE, et en excluant ce dernier de réunions de consultation auprès des prestataires réseau de l'ALDA.

Mr FEIGE revient sur l'annonce de Mr GIDOIN concernant la loi SARKOZY et il affirme que toutes les données de connexion sont archivées et il cite pour exemple une requête d'un propriétaire de droits d'auteur aux Etats-Unis qui s'était rapproché de l'ALDA pour un sujet de téléchargement illégal. Il ajoute que l'authentification du propriétaire du modem avait été possible par le biais de cet archivage qui est effectif selon lui et que dans ces conditions, Mr GIDOIN ne doit pas s'inquiéter pour sa responsabilité.

Mr GIDOIN répond qu'il est inacceptable que lui-même et les prestataires de l'ALDA qui ont été consultés ne soient pas informés d'un quelconque archivage de ces données de connexion et qu'il souhaiterait par conséquent savoir où sont stockées ces informations.

Mr FEIGE :

- conteste la mise en place d'un portail qui lui paraît être une démarche quelque peu précipitée sachant qu'un certain nombre de problèmes devraient être au préalable réglés sur le réseau, plus particulièrement dans les segments dont la responsabilité relève des propriétaires ou des copropriétés. Proposer un service payant lui paraît par conséquent être un pari risqué et il escompte que des opérations de remboursement des clients insatisfaits seront incontournables.
- considère que l'absence de coordinateur réseau depuis un certain temps lui paraît problématique.
- affirme ne pas trouver dans le budget présenté ni les éléments financiers permettant de combler cette lacune ni la part d'investissement dédiée au portail.

Mr GIDOIN répond que:

- cet investissement a été intégré dans l'augmentation de 23 K€ opérée sur le poste des amortissements.
- la possibilité de rembourser le paiement par carte de crédit existe et que cette éventualité a été soumise à la banque qui a confirmé cette solution.
- les réglages préventifs des amplificateurs sont dédiés à minimiser les problèmes internes des copropriétés.

Mr FEIGE ajoute que les modernisations opérées au printemps avec l'installation des nœuds optique auraient dû permettre de doubler le débit par utilisateur mais que le Président a interdit que ce flux soit augmenté.

Mr GIDOIN récuse ces propos mensongers et rappelle que Gaétan FEIGE était en charge du réseau jusqu'au 13 juillet dernier.

Mr FREYCHET revient sur le sujet du réglage des parties immeuble et souhaiterait savoir comment cela est coordonné.

Julien FOURREAUX, gérant associé de José GOMEZ de la société STS 74 rappelle que sa structure est en charge de la maintenance du réseau ALDA depuis 2012 et il décline les différents niveaux de responsabilité sur le réseau :

- la structure horizontale du réseau, depuis sa tête jusqu'aux différents matériels se situant en périphérie de ce dernier qui est justement couverte par le contrat de maintenance ALDA,
- la partie verticale qui comporte deux échelons de responsabilité avec la partie propriétaires et la partie commune du ressort de la copropriété.

Mr GIDOIN ajoute que l'idée a été cette année, à titre d'expérimentation, de financer une intervention en dehors du domaine de compétence de l'ALDA avec le réglage préventif des amplificateurs de copropriété afin d'en harmoniser les réglages et de proposer un réseau entièrement stabilisé.

Les premiers effets connus cet été ont été une diminution de 50% des tickets ouverts au niveau du support.

Gérard FEIGE accepte que l'ALDA puisse organiser ce type d'opération mais considère qu'elle ne doit pas le financer.

Mr JOMBART fait remarquer qu'il a rencontré un souci de connexion qui n'est toujours pas réglé et que le renvoi de responsabilité entre les uns et les autres illustre ce problème de coordination.

Concernant le problème de coordination signifié par Mr JOMBART, Mr FOURREAUX confirme que le pilotage de ce type de d'intervention est effectivement compliqué et que les délais de dépannage allongés car en dehors du réseau ALDA et ne faisant pas l'objet de contrat de maintenance.

Dans ce cas précis, l'analyse de l'incident déclaré a révélé qu'il s'agissait d'une origine privative ou copropriété. Il s'avère que STS n'est pas en charge de la résolution de ce type d'incident sauf si le syndic référent de l'immeuble active l'intervention par le biais d'un ordre de mission.

Mr FOURREAUX confirme que l'action menée cette année avec un réglage préventif des amplificateurs d'immeubles commandé par l'ALDA a résolu bon nombre de problèmes et permis de disposer d'une meilleure connaissance de la structure verticale du réseau. En revanche, ceci ne règle en rien les problèmes privatifs résiduels comme les câbles défectueux, prises altérées...

Mr GOMEZ illustre ce point avec l'investigation menée ce jour sur trois incidents signifiés au niveau de la hotline mais en dehors du domaine de compétence de l'ALDA. Il s'avère que les origines des dysfonctionnements étaient privatives.

L'assemblée n'ayant plus de questions, Mr GIDOIN propose de passer au vote.

La résolution n°1 « Présentation et vote du budget 2015/2016 » est soumise au vote de l'Assemblée.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre total d'inscrits : 1 355
Nombre de voix présentes ou représentées : 1076
Nombre de voix exprimées : 1076

Nombre de OUI : 1002
Nombre de NON : 34
Nombre d'ABSTENTIONS : 40

Bulletins Blancs : 0
Bulletins Nuls : 0

La résolution n°1 «Présentation et vote du budget 2015/2016» est approuvée.

3 – QUESTIONS DIVERSES :

A / Avancement de l'étude sur les transports

Le support présenté par Guy DION est disponible sur demande au bureau de l'ALDA ou consultable sur le site internet de l'ALDA dans l'onglet documents → documents officiels.

Monsieur DION rappelle l'enjeu de cet audit sur les transports était de formuler une réflexion sur la préservation et l'amélioration du statut de station piétonne d'AVORIAZ (Ambiance montagne et sécurité des piétons) tout en tenant compte de la nécessité d'assurer le transport des personnes, de leurs bagages, des marchandises pour approvisionner les commerces dans une station en expansion.

Réduire les inconvénients et minimiser l'impact des engins mécaniques dans l'environnement d'Avoriaz sont les objectifs à atteindre en:

- Diminuant le niveau sonore des engins mécaniques.
- Améliorant l'impact visuel par la réduction du nombre d'engins présents et en leur procurant un design attractif, intégré et un confort moderne.

Des actions ont été entreprises pour atteindre ces objectifs avec :

- **Une étude acoustique** financée par la mairie et qui a permis de prototyper un encapsulage des chenillettes PB300.

Les résultats sont probants et vérifiés par des mesures de contrôle effectuées en statique (moteur eu ralenti) et sur sol bitume. Ces mesures ont permis de conforter la pertinence des solutions mise en œuvre.

Les statistiques enregistrées montrent qu'une réduction de bruit de près de 20 dB a été mesurée au point le plus éloigné. L'analyse des mesures aux différents points de contrôle montrent que le côté gauche du véhicule, là où est située la ligne d'échappement, présente la plus forte réduction.

- **Une campagne de sensibilisation des utilisateurs de scooter** par le biais d'une réunion d'information en décembre 2014 avec le support de la gendarmerie d'Avoriaz et de l'office de tourisme.

De nombreux utilisateurs de scooters ont participé à cette séance et le comportement général constaté au cours de la saison dernière s'est amélioré même si quelques dérives ont encore pu être relevées. Cette opération sera reconduite en décembre 2015.

- **Un réaménagement des plannings et d'une partie de l'organisation de la gare routière** pour réduire le temps de présence des engins dans la station dans le cadre des livraisons de marchandises.

- **Une consultation auprès de deux industriels** a été initiée pour que ces derniers puissent formuler des propositions techniques et financières dans le cadre du remplacement escompté de la flotte de visas :

- **TRANSMANUT**, société ayant produit en leur temps les Visa actuelles. Cette société n'a pas souhaité répondre.

- **CDO Innov**, une société spécialisée dans la conception d'engins devant évoluer en environnement difficile, pour maraichers et pompiers en montagne par exemple. Ce contact a fait preuve de dynamisme et

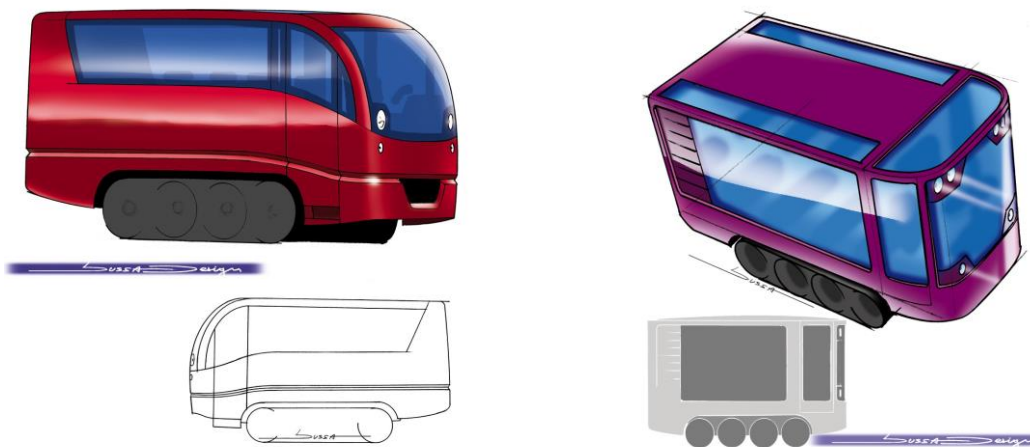
réactivité en formulant dans les délais impartis une proposition technique et financière attractive.

Mr DION liste les exigences principales intégrées au cahier des charges transmis à ces entreprises :

- Un véhicule adapté à la neige (chenille caoutchouc) avec capacité de 12 passagers et disposant d'une vitesse maximale de 18 km/h.
- Un compartiment à bagages séparé de la cabine d'une capacité de 2 palettes de 2 mètres de haut.
- Un design propre à Avoriaz.
- Un premier prototype permettant l'accès des handicapés.
- Une analyse de risques à exécuter pour la Sécurité dans la station d'Avoriaz avec certification APAVE.
- Un confort de grande qualité avec une suspension de la cabine et une connexion au web de cette dernière laissant entrevoir de multiples possibilités de communication.
- Un véhicule adapté à l'environnement, silencieux et avec rejets maîtrisés.

Le premier design proposé par CDO Innov était quelque peu cubique et avait été rejeté.

Mr DION s'est rapproché d'un designer, Didier BUSSAT, qui a fourni quelques esquisses (deux ci-dessous pour exemple) :



Concernant la motorisation, Mr DION indique que la volonté est de lancer le prototype avec le moteur actuel du VISA (3B CATERPILLAR) et de poursuivre les études pour les versions ultérieures. Le tout électrique est ambitieux et séduisant pour l'image de la station mais se trouve toujours confronté aux amplitudes d'utilisation et aux conditions climatiques locales. Mr DION a cependant pris contact avec une société qui va prochainement fournir 4 500 bus électriques à la ville de Paris.

Mr JOMBART demande qui est susceptible de financer l'acquisition de ces nouvelles machines.

Un participant demande quel en est le coût d'acquisition.

Mr GIDOIN répond que les modalités de financement ne sont pas encore arrêtées mais qu'une réflexion sur un éventuel montage financier a été conduite. L'idée serait de louer les machines à l'opérateur pour financer le remboursement du crédit nécessaire à leur acquisition. Mr GIDOIN ajoute que Jean-Paul CLOPPET est d'accord sur le principe.

Michel RICHARD indique que le coût du prototype est de 190 000 € HT et qu'un appareil produit en série devrait par conséquent être sensiblement moins coûteux. Il confirme que la solution du loyer pourrait être adoptée moyennant une contractualisation sur un certain nombre d'années. Certains sujets administratifs restent cependant à éclaircir :

- s'assurer que la délégation de service public ne serait pas à revoir,
- les modalités d'exemption de la TVA,
- l'obligation de diffuser un appel d'offre ou non.

Mme GIRAUD suggère la publicité sur ces engins comme pouvant être une partie du financement.

Mr RICHARD répond que la commune n'est pas favorable à la publicité.

Mme JOUATTE demande si les cochers seront toujours en charge du transport l'hiver prochain.

Mr DION confirme que les cochers font partie intégrante de l'image de la station et que leur maintien est bien au contraire soutenu par la collectivité.

Mr JOUATTE rappelle qu'il avait fait remarquer au cours de l'hiver dernier que les engins circulent entre les tours des Ruches pour rejoindre le Cédrat et que cet axe n'est pas une voirie. Sa remarque est restée sans réponse et les engins ont continué à circuler.

Damien TRETTHAU explique que ce sujet a été abordé avec Jean-Paul CLOPPET qui confirme que sa flotte emprunte ce raccourci pour optimiser ses temps de trajet.

Mr CLOPPET sera contacté pour évoquer cette problématique et il lui sera demandé d'utiliser cet itinéraire le samedi exclusivement.

B / Collecte des Molloks

Mme JOUATTE fait remarquer que la machine du SIVOM opérant la collecte des containers génère la création d'ornières assez profondes sur les voiries.

Mr RICHARD répond que le SIVOM s'est adapté et remet désormais en état si dégradation grâce au passage d'une dameuse.

C / Elagage

Mr DENAMPS demande s'il est possible de procéder au coupage de certains arbres se situant au bord de la Falaise derrière les filets de protection vers la résidence Saskia afin d'avoir une vue plus dégagée sur la Vallée.

Damien TRETTHAU confirme qu'il s'entretiendra avec l'équipe des espaces verts afin de considérer un éventuel élagage.

Mme GIRAUD fait également remarquer que le chalet Atalaya est cerné par les sapins et que ces derniers obstruent la vue de l'Araucarya.

Mr TRETTHAU répond que le propriétaire de ce chalet ne s'est pas manifesté et qu'il faut rester vigilant avec les extractions de sujets qui ont fait l'objet d'un long et coûteux travail d'implantation.

D / Antennes relais et ondes électromagnétiques

Mr TRETTHAU fait état de l'inquiétude de Mr FERRAND, copropriétaire des Alpagnes 2, au sujet de la présence d'antennes relais au sein du lotissement.

L'organisme en charge du contrôle de la conformité des émissions d'ondes électromagnétiques sera contacté pour s'assurer que les émissions locales sont conformes aux normes sanitaires en vigueur.

E / Visages voilés

Question de Mr SOMNIER : « pourquoi la loi de la République (en particulier celle du 11/10/2010 sur "l'interdiction de revêtir en public une tenue dissimulant le visage") ne s'appliquerait pas à Avoriaz ? ».

Mr LERENDU explique qu'il s'agit d'un sujet très compliqué car l'Office de Tourisme développe actuellement des actions de promotion envers les pays du Golf.

Mr SOMNIER répond que les touristes doivent se plier aux règles locales lors de voyages dans les pays arabes et que la gendarmerie qui a été contactée n'a pas souhaité intervenir.

F / Projet de nouvelle implantation du Club Méditerranée (question de Mr SOMNIER)

Michel RICHARD confirme que le Club-Méditerranée souhaiterait implanter une nouvelle structure dans le talus surplombant le golf et le clubhouse. Cette zone se situe hors lotissement. Ce projet n'est pas abouti et nécessiterait une révision du PLU puisque cette emprise y est classée zone naturelle.

Mr RICHARD indique qu'une réflexion est aussi menée par la station concernant le Club actuel dont le bail sera échu en 2018.

G / Devenir du Cinéma

Question de Mr SOMNIER : « Est-ce un vrai ou faux bruit qui circule sur la fin programmé à court terme de nos cinémas ? ».

Mr LERENDU confirme que le cinéma sera ouvert l'hiver prochain.

Mr RICHARD répond que seul Mr BAUD, propriétaire du Cinéma d'Avoriaz, est en mesure de répondre à

cette question.

H / Chalet du tennis

Question de Mr SOMNIER : « Pourquoi n'y a t'il plus de chalet tennis pour que les joueurs puissent au moins s'y retrouver ? ».

Mr LERENDU informe qu'il y a eu une légère mésentente avec l'ESF au sujet de la location de ce chalet.

I / Aquabike

Question de Mr SOMNIER : « pourquoi n'y a-t-il plus d'"Aquabike" à l'Aquariaz alors que cette activité est annoncée dans l'agenda hebdomadaire ? ».

Mr LERENDU répond que cette animation était un essai réalisé l'hiver dernier et que ce matériel de prêt a été récupéré.

La reprise de cette animation pourrait être reconsidérée selon le budget de l'office.

J / Eclairage de la route des Rennes

Question de Mr SOMNIER qui s'interroge sur le trou noir entre le village des enfants et l'Altiforme.

Damien TRETTHAU répond qu'un câble a malheureusement été sectionné à l'ouverture de la station dans le cadre de travaux de terrassement.

Ceci sera réparé après la saison estivale.

K / Jardin alpin

Mr DUFOUR regrette que l'entretien du jardin alpin ait été suspendu il y a quelques années et il demande que sa réouverture soit envisagée.

Mr TRETTHAU répond qu'il avait été décidé d'arrêter en raison de sa faible fréquentation et de son exploitation coûteuse et compliquée pour s'orienter vers l'implantation de massifs de plantes vivaces dans la station.

L'éventualité de relancer ce concept de jardin sera étudiée avec l'office de tourisme qui dispose d'un personnel qualifié pour l'entretien des végétaux de l'Aquariaz.

L / Liaison par porteur Prodains/Morzine

Michel RICHARD confirme que cet aménagement est toujours en discussion.

M / Aménagement de la place Jean VUARNET

Mr RICHARD indique que des projets sont envisagés et que le réaménagement de cette place devra les accompagner.

Ces projets sont :

- un hôtel dont l'implantation devrait finalement être légèrement décalée par rapport à l'emprise initialement définie, cette modification nécessitera une révision du PLU.
- le remplacement du télésiège du Plateau par une nouvelle technologie, peut être un système de cabines dont le tracé n'est pas encore défini.

Mr GIDOIN indique que l'ALDA pèsera de tout son poids pour que cette place soit réhabilitée à l'occasion de l'implantation de ces nouvelles infrastructures.

M / Programmation musicale

Mr LERENDU est interrogé sur le contenu des programmations des animations musicales de l'office de tourisme et l'ajout de la musique classique est suggéré.

Mr LERENDU indique que les programmations restent variées avec la Fête de la Glisse et une ambiance plutôt Rock/Electro, le Rock the Pistes avec des artistes comme les Brigitte cette année et qu'il existe aussi le Jazz Up (musique Jazz) sur une période plus longue cette année.

Toute proposition est à étudier.

N / Lac d'Avoriaz

Mme JOUATTE demande pourquoi il n'y a pas d'eau dans le lac d'Avoriaz.

Mr RICHARD répond que ce dernier est un lac de rétention dont le fond ne sera jamais bâché.

Sa fonction est d'éviter les inondations malgré les limites observées au mois de mai avec une montée exceptionnelle des eaux à un niveau de 7m.

O / Nuisances nocturnes Place du SNOW

Mr et Mme PIGNOL, copropriétaires de la résidence SNOW, font part de leur mécontentement concernant les nuisances sonores nocturnes générées par les établissements se situant sur cette place et ils indiquent qu'un courrier doit être adressé à la mairie par le syndic gestionnaire de cette copropriété pour reporter cette situation insupportable pour les riverains.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25 avec les remerciements de Francis GIDOIN.

Nous rappelons que les bulletins de vote et grilles de répartition des voix, sont consultables au Secrétariat de l'ALDA, sur simple demande.



Le président de l'ALDA
Francis GIDOIN



Le secrétaire de séance
Damien TRETHAU